DP/2008/48 **Nations Unies**



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale 17 juillet 2008 Français Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2008

8-12 septembre 2008, New York Point 4 de l'ordre du jour provisoire Programme de pays et questions connexes

Prolongation des programmes de pays

Note de la Directrice exécutive

Résumé

La présente note donne des renseignements sur les deuxième et troisième prolongations d'un an des programmes de pays pour le Burundi et le Liban. Les demandes concernant une deuxième ou troisième prolongation d'un an ou une prolongation de deux ans doivent être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être approuver une deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Burundi, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et une troisième prolongation d'un an du programme de pays pour le Liban, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, tels que présentées dans l'annexe.

Annexe

Prolongations des programmes de pays devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de prolongation approuvée	Période de la nouvelle prolongation proposée	Prolongation		Motifs et explications		
				Deuxième prolongation de 1 an	2 ans	Harmonisation à l'échelon du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et autres questions
Burundi	2005-2007	2008	2009	2009	-			Pour harmoniser le cycle de programmation avec le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui porte sur la période 2007-2009
Liban	2002-2006	2007, 2008	2009	2009	_		Cette année, les processus de consultation avec les partenaires tant nationaux qu'internationaux au titre du programme n'ont pas pu se poursuivre en raison de l'évolution de la situation politique et de l'incertitude. Selon l'accord de Doha, le nouveau gouvernement sera formé après les élections générales, au début de 2009.	